

INFORMATIONS IMPORTANTES À PRÉCISER LORS DE LA SAISIE DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT 2021

► Le lieu de réalisation de l'action : le contrat de ville et le(s) quartier(s) prioritaire(s)

- 17 - CA LA ROCHELLE → Mireuil, Villeneuve-les-Salines, Port-Neuf
- 17 - CA DE SAINTES → Boiffiers-Bellevue
- 17 - CA ROCHEFORT OCEAN → Centre ville – Avant-garde, Le Petit Marseille
- 17 - CA ROYAN ATLANTIQUE → Eco quartier Yeuse La Robinière

► La période de réalisation de l'action

- l'année civile : du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021
- l'année scolaire : du 1^{er} septembre 2021 au 30 juin 2022

► Le(s) financeur(s) sollicité(s)



	Libellés partenaires financeurs
Les crédits « Politique de la ville » de l'ETAT	17-ETAT-POLITIQUE-VILLE
La communauté d'agglomération de La Rochelle	17-CA LA ROCHELLE
La communauté d'agglomération de Saintes	17-CA DE SAINTES
La communauté d'agglomération de Rochefort	17-CA ROCHEFORT OCEAN
La communauté d'agglomération de Royan	17-CA ROYAN ATLANTIQUE
La ville	NOM-COMMUNE (CODE-POSTAL)
Le conseil départemental	17-CHARENTE-MARITIME(DEPT)
Le conseil régional	NOUVELLE-AQUITAINE(CONSEIL REGIONAL)
La Caisse d'allocations familiales	17-CAF
Les services de l'ETAT dans le département	17-EDUCATION-NATIONALE (DSDEN)
	17-JUSTICE (DTPJJ)
	17-SECURITE-PUBLIQUE (DDSP)
	17-DROITS-DES-FEMMES (DDDFE)
	17-INTERIEUR (BOP 104-INTEGRATION)
	17-DILCRAH
	17-JEUNESSE-VIE-ASSO
	17-SPORTS
	17-CULTURE (UD DRAC)
	17-SANTE (DT-ARS)
17-TRAVAIL-EMPLOI (UD-DIRECCTE)	
17-ENVIRONNEMENT-AMENAGEMENT-LOGT (DDT)	
Pôle emploi	17-POLE-EMPLOI
L'Agence régionale de santé	NOUVELLE-AQUITAINE (ARS)
Les services de l'ETAT en région	NOUVELLE-AQUITAINE-POLITIQUE-VILLE
	NOUVELLE-AQUITAINE-TRAVAIL-EMPLOI (DIRRECTE)
	NOUVELLE-AQUITAINE-CULTURE (DRAC)
	NOUVELLE-AQUITAINE-JEUNESSE-VIE-ASSO

POSSIBILITÉ

- de dupliquer la demande de financement N-1
- de saisir des demandes pluriannuelles dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs
- de saisir une demande unique pour solliciter une demande de subvention de fonctionnement global du projet associatif
- **Attention** : Si, pour un même projet, vous souhaitez déposer une demande de subvention « Politique de la ville » auprès de l'ÉTAT départemental (17-ETAT-POLITIQUE-VILLE) et régional (NOUVELLE-AQUITAINE-POLITIQUE-VILLE), il faut saisir 2 dossiers distincts